

Conseil national de développement économique des Autochtones Juin 2014

> Conseil national de développement économique des Autochtones 10, rue Wellington, 17^e étage Gatineau (Québec) K1A 0H4 819-953-2994

MESSAGE DU PRÉSIDENT

C'est avec fierté que je présente, au nom du Conseil national de développement économique des Autochtones (le Conseil), le Rapport annuel 2013-2014. En tant que chefs d'entreprises et de collectivités autochtones, nous considérons le développement économique comme un préalable nécessaire au bien-être des collectivités, autochtones ou non. Cette dernière année, le Conseil a travaillé à atteindre plusieurs jalons qui ont contribué à faire que les politiques et programmes fédéraux suivent les objectifs de stimulation de la croissance économique des collectivités des Premières Nations, des Inuits, et des Métis.



Voici les points saillants de ses travaux en 2013-2014 :

- Publication de recommandations sur comment Aplanir les obstacles au développement économique dans les réserves en proposant au gouvernement du Canada des solutions pratiques pour remédier aux articles de la Loi sur les Indiens qui, selon le Conseil, créent les obstacles les plus importants au développement économique dans les réserves;
- Publication d'une série de quatre Rapports sur les indicateurs qui appuient le Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones de 2012 et qui présentent une évaluation de l'état de l'économie autochtone et proposent des renseignements importants sur l'état de l'économie autochtone;
- Réalisation d'études sur les enjeux suivants : augmentation des avantages liés au développement des ressources naturelles pour les collectivités autochtones; problèmes d'infrastructure dans les collectivités autochtones du Nord; avantages économiques découlant des ajouts aux réserves urbaines.

L'objectif à long terme du Conseil est de faire en sorte que les **Autochtones soient en santé, scolarisés, financièrement autonomes et des participants à part entière de l'économie canadienne**. Ses priorités en 2014-2015 seront guidées par cet objectif général, de même que par l'orientation articulée dans le Plan 2012-2015. Le Conseil a hâte d'entreprendre l'élaboration de nouvelles orientations pour son plan stratégique 2015-2018 afin de réaliser sa vision à long terme.

Au nom du Conseil, je tiens à remercier sincèrement les organisations et personnes qui ont contribué à son travail en 2013-2014. Ensemble, nous pouvons contribuer grandement au développement économique autochtone.

Cordialement,

Chef Clarence Louie

Président

Conseil national de développement économique des Autochtones

LE CONSEIL

Le Conseil national de développement économique des Autochtones est un organisme formé par décret le 23 février 1990, dont le mandat est de fournir au gouvernement fédéral des conseils sur les politiques et les programmes de développement économique à l'intention des Autochtones.

Le Conseil est un organisme consultatif, unique en son genre, qui regroupe des dirigeants des affaires et des collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis provenant de tout le Canada. Il occupe la fonction importante d'aider le gouvernement fédéral à élaborer des politiques et des programmes adaptés aux circonstances et aux besoins particuliers des Autochtones au Canada.

LES MEMBRES

En 2013-2014, le Conseil comptait dix membres provenant de toutes les régions du Canada. Chaque membre offre sa précieuse expertise commerciale, communautaire, opérationnelle et stratégique au travail du Conseil. L'année 2013-2014 a été marquée par le départ d'un membre de longue date, Matthew Mukash, de Kuujjuarapik (Québec), et par l'arrivée de deux nouveaux membres, soit le chef David Crate, du Manitoba, et Adam Fiddler, de l'Ontario.

Voici les membres du Conseil :

<u>Président</u>: Chef Clarence Louie, Colombie-Britannique Chef, Bande indienne d'Osoyoos

<u>Vice-présidente</u>: Dawn Madahbee, Ontario Directrice générale, Waubetek Business Development Corporation

<u>Membre extraordinaire</u> : Pita Aatami, Québec Président, Air Inuit Ltée

David Crate, Manitoba Chef, Nation crie de Fisher River

Adam Fiddler, OntarioAncien chef, Première Nation de Sandy Lake

Richard Francis, Nouveau-Brunswick
Ex-directeur, Développement économique,
Première Nation de Kingsclear

John Michael Keyuk, Saskatchewan Vice-président, G. Raymond Contracting Ltd.

Chef Terrance Paul, Nouvelle-Écosse Chef, collectivité de Membertou

Chef Sharon Stinson Henry, Ontario Chef, Première Nation des Chippewas de Rama

James Ross, Territoires du Nord-Ouest Président, AuraRoss Resources Limited

MILIEU OPÉRATIONNEL ET CONTEXTE

Les Autochtones au Canada ont réalisé des gains importants sur le plan économique. Nous sommes collectivement davantage présents sur le marché du travail, nous démarrons un plus grand nombre d'entreprises et nous gagnons plus d'argent qu'il y a dix ans à peine. Par contre, des données récentes tirées de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 montrent que d'importants écarts subsistent entre les Autochtones et les autres Canadiens, notamment en matière de revenu et de présence sur le marché du travail. Cette enquête confirme également que les collectivités des Inuits et des Premières Nations continuent de vivre des difficultés en raison de problèmes majeurs de logement.

D'importants progrès ont été réalisés dans le secteur des projets de ressources, y compris un nombre accru de collectivités autohtones à la recherche de solides possibilités de participation financière à de grands projets, dont des options de participation au capital-actions, ainsi que d'importants changements au milieu opérationnel comme l'arrêt Tsilhqot'in, qui consolide les droits juridiques des Premières Nations à l'égard de leurs territoires traditionnels. Ainsi, le potentiel qui s'offre aux Autochtones de profiter du développement à l'intérieur et aux environs de leur collectivité est plus fort que jamais.

Les membres des Premières
Nations, les Inuits et les Métis
croient fermement qu'ils
doivent participer aux
processus dès le début afin de
délimiter des solutions qui
auront des répercussions sur
leur avenir.

Les problèmes de capacité pour les collectivités autochtones demeurent un obstacle majeur pour bien des collectivités voulant accéder aux avantages liés au développement économique ou y participer. Par le passé, les Premières Nations ont été empêchées de participer à l'économie dominante du fait de l'adoption de lois, de règlements et de « politiques indiennes » élaborés et imposés sans qu'elles soient consultées ou qu'elles y consentent. À mesure que les travaux visant à faire tomber ces obstacles se poursuivent, on doit en même temps continuer de développer les forces et la capacité au sein des collectivités autochtones. De nombreuses collectivités des Premières Nations sont pénalisées par des ressources humaines limitées là où elles pourraient autrement être en position de profiter des développements dans leur région.

Le gouvernement du Canada travaille actuellement à mettre en œuvre plusieurs initiatives qui pourraient amener un changement pour le mieux dans la vie des Premières Nations. En effet, le Budget 2013 fait état de l'intention par le gouvernement de réformer le programme d'aide au revenu des Premières Nations en y introduisant des mesures d'emploi actives. Les lois comme la *Loi sur la transparence financière des Premières Nations*, la *Loi sur les foyers familiaux situés dans les réserves et les droits ou intérêts matrimoniaux*, la *Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières Nations* et la *Loi sur le contrôle par les premières nations de leurs systèmes d'éducation* offrent toutes le potentiel d'apporter un changement majeur pour les collectivités et les personnes. Toutes les initiatives doivent cependant être conçues en partenariat avec les collectivités qu'elles touchent et au rythme que celles-ci désirent. Les Autochtones n'ont pas peur du changement, mais les Premières Nations, les Inuits et les Métis croient fermement qu'ils doivent participer aux processus dès le début afin de définir des solutions qui auront des répercussions sur leur avenir.

PRIORITÉS DU CONSEIL POUR 2012-2015

Relativement au programme politique fédéral, le Conseil a établi des priorités pluriannuelles claires, appuyées par une orientation fournie par le Ministère. En 2012, il a préparé son plan stratégique 2012-2015 afin d'établir ses grandes priorités pour guider son travail. L'objectif du Conseil est d'aider le gouvernement fédéral à combler les écarts entre les Canadiens autochtones et non autochtones.

Pour 2012-2015, le Conseil a retenu les priorités à long terme suivantes :

- 1. Aplanir les obstacles au développement économique des Autochtones
- 2. Augmenter la participation des Autochtones à de grands projets
- 3. Fournir des avis opportuns et pertinents au gouvernement du Canada

Dans une lettre du 5 novembre 2013 adressée au chef Clarence Louie, président du Conseil, le ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien a énoncé les grandes priorités du Conseil en 2013-2014 : bâtir à partir des travaux réalisés au sujet de la participation autochtone aux grands projets et des obstacles au développement économique des Autochtones; contribuer à la mise en application du Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones. Cette demande de conseils stratégiques a guidé les travaux du Conseil au cours de la dernière année.

POINTS SAILLANTS DU RENDEMENT DU CONSEIL

Priorité stratégique 1 – Aplanir les obstacles au développement économique des Autochtones

En 2013-2014, le Conseil a fourni diverses recommandations sur la façon de faire tomber les obstacles au développement économique. Il a publié un rapport intitulé *Aplanir les obstacles au développement économique dans les réserves.* Les conseils y sont axés sur quatre questions centrales : des outils de développement économique périmés et inappropriés; des ressources insuffisantes pour le développement économique; la bureaucratie et l'aversion au risque de la Couronne; l'absence de normes de service. Ce rapport a été publié en avril 2013, et le Conseil y indique que le gouvernement fédéral doit



concevoir une approche intégrée axée sur les quatre priorités suivantes : 1) Améliorer les relations entre la Couronne et les Premières Nations; 2) Simplifier les procédures et les processus fédéraux; 3) Investir dans les solutions existantes et facultatives; 4) Renforcer les ressources humaines dans les réserves.

Compte tenu de ses répercussions possibles sur les collectivités des Premières Nations et sur les entreprises appartenant à des bandes, le 15 janvier 2014, le Conseil a écrit au ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien pour exprimer son point de vue sur la *Loi sur la transparence financière des Premières Nations* et son application. Le Conseil se disait alors préoccupé quant au manque de consultation totale auprès des gouvernements des Premières Nations avant la

promulgation de la *Loi*, et recommandait au gouvernement fédéral de soutenir les Premières Nations de quatre façons à l'égard de la Loi : 1) réduire le fardeau redditionnel que la *Loi* impose aux collectivités; 2) faire en sorte que les Premières Nations disposent des outils nécessaires pour répondre aux exigences de la *Loi*; 3) atténuer les répercussions de la *Loi* sur les entreprises appartenant à des bandes; 4) clarifier les intérêts légitimes dans certaines procédures judiciaires associées à la *Loi*.

Le 4 mars 2014, le Conseil a écrit au ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien pour lui donner son avis sur les enjeux en matière de développement économique autochtone qui méritent réflexion selon lui. Il a indiqué que le *Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones* énonce une vision voulant que « les Canadiens autochtones profitent des mêmes possibilités d'emploi, de revenu et de création de la richesse que les autres Canadiens ». Pour y parvenir, le Conseil croit qu'il y a plusieurs enjeux essentiels sur lesquels il faut se pencher, soit : 1) Combler l'écart de scolarisation entre les Autochtones et les non-Autochtones; 2) Combler le déficit infrastructurel dans les collectivités autochtones; 3) Accorder la priorité au financement du développement économique autochtone; 4) Créer des marchés réservés obligatoires pour la passation de marchés fédéraux.

Conformément aux discussions du Conseil tenues en 2013-2014, le manque à la fois de possibilités et de marchés réservés aux entreprises autochtones par les ministères fédéraux a été perçu comme un obstacle de taille au développement économique des Autochtones. Au fil de l'année, le Conseil a travaillé avec Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada à se pencher sur les façons d'améliorer les pratiques de passation de marchés du gouvernement fédéral en ce qui concerne les entreprises autochtones et les mécanismes pour soutenir les collectivités et les entreprises autochtones pour profiter pleinement des occasions à saisir dans ce domaine.

L'infrastructure et les services communautaires et commerciaux sont un autre domaine essentiel où il conviendrait de lever les obstacles au développement économique des Autochtones que le Conseil a cerné. En 2011-2012, le Conseil a publié son rapport de recommandations sur le financement de l'infrastructure des *Premières Nations.* En raison toutefois des circonstances particulières des collectivités autochtones nordiques, le Conseil a conclu qu'il fallait également établir des recommandations distinctes, qui se rapporteraient aux besoins en infrastructures propres à



ces collectivités. En 2013-2014, le Conseil a entrepris une étude approfondie des infrastructures dans les

Sous-comité – Infrastructure du Nord :

- Pita Aatami
- James Ross

collectivités autochtones nordiques afin de mieux comprendre les forces et les obstacles dans les collectivités autochtones nordiques et les répercussions qu'ils ont sur le développement économique. Un rapport final et des recommandations associées sur la façon de surmonter ces enjeux infrastructurels dans les régions nordiques sera présenté au ministre par le

Conseil en 2014-2015.

En réponse à la demande du ministre qui consistait à « examiner les répercussions économiques des ajouts aux réserves tant pour les collectivités autochtones que pour les collectivités non autochtones voisines et formuler des recommandations sur des façons d'améliorer les avantages économiques pour les deux », le Conseil a mis sur pied un sous-comité sur les ajouts aux réserves chargé de diriger les travaux sur le sujet. Le Conseil a attribué un marché pour la réalisation d'une étude préliminaire de la question. Cette étude sera réalisée en deux phases : la première consiste en un examen des réserves urbaines établies et en un ciblage des facteurs qui ont mené à leur succès; la deuxième phase est un examen des ajouts établis à des réserves et des corrélations avec les facteurs de succès relevés dans la première partie dans le but de formuler des suggestions sur la façon de maximiser le succès économique des ajouts aux réserves. L'étude servira à formuler des recommandations qui seront présentées au ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien en 2014-2015.

APLANIR LES OBSTACLES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES – PRINCIPALES ACTIVITÉS

- Publication des recommandations sur les façons d'aplanir les obstacles au développement économique dans les réserves
- Préparation du rapport de la phase 1 de la recherche sur les facteurs contribuant aux bénéfices économiques et fiscaux dans les ajouts aux réserves urbaines
- Préparation du rapport de recherche sur les façons de *répondre aux besoins infrastructurels dans les collectivités autochtones nordiques*
- Envoi de lettres au ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien sur des questions particulières constituant des obstacles au développement économique
- Comparution devant le Comité sénatorial permanent sur les peuples autochtones pour faire une déclaration sur les déficits infrastructurels dans les collectivités autochtones
- Réunions avec les principaux intervenants à Little Current (Ontario), à Gatineau (Québec) et à Ottawa pour se pencher sur des questions concernant les obstacles au développement économique

Priorité stratégique 2 – Faire augmenter la participation des Autochtones à de grands projets

En octobre 2012, le Conseil a publié son rapport de recommandations sur *Augmenter la participation des Autochtones à de grands projets*. Ce rapport recommande que le gouvernement fédéral élabore et applique, en collaboration avec d'autres partenaires essentiels (notamment les gouvernements provinciaux et territoriaux et l'industrie privée), une stratégie articulée sur quatre axes prioritaires :

- 1) Relier les collectivités autochtones et l'industrie; 2) Renforcer le cadre de collaboration; 3) Développer le capital humain;
- 4) Favoriser la communication de l'information et la sensibilisation. Ce rapport indique également que le Conseil se penchera sur d'autres questions liées à la participation des Autochtones à l'économie des ressources. Pour éclairer davantage les recommandations sur la question, le Conseil a créé un sous-comité sur les avantages financiers des grands projets pour les collectivités autochtones, tenu des réunions du groupe de travail, et consulté au cours de l'année les groupes des

Sous-comité – Participation des Autochtones aux grands projets :

- John Keyuk
- Dawn Madahbee, présidente
- Chef Terrance Paul
- James Ross

Premières Nations, des Inuits et des Métis, les promoteurs industriels, et les ministères et organismes fédéraux et provinciaux.

En janvier 2014, le Conseil a attribué un marché de recherche à un expert-conseil pour obtenir de l'aide dans ses travaux à l'appui de la participation des Autochtones à de grands projets. Cette étude examine et décrit les ententes institutionnelles qui soutiennent la participation financière et les options de renforcement des capacités pour favoriser une saine gestion financière. Elle porte aussi sur des options de participation au capital-actions dans de grands projets pour les collectivités autochtones. En 2014-2015, le Conseil utilisera cette recherche pour formuler des recommandations visant à faire en sorte que les collectivités autochtones soient le mieux placées pour profiter des avantages financiers de grandes occasions liées aux ressources.

En plus de ses travaux portant sur les grands projets, le Conseil a comparu devant le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées pour donner des conseils sur les questions de développement des compétences des Autochtones, notamment sur les compétences des Autochtones et des collectivités autochtones nécessaires à une participation entière aux projets de ressources naturelles.

FAIRE AUGMENTER LA PARTICIPATION DES AUTOCHTONES À DE GRANDS PROJETS – PRINCIPALES ACTIVITÉS

- Préparation d'une étude préliminaire sur accroître les avantages financiers tirés des possibilités d'exploitation des ressources pour les collectivités autochtones
- Comparution devant le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées pour donner des conseils sur les questions de développement des compétences des Autochtones
- Réunions avec les principaux intervenants à Saskatoon (Saskatchewan), à Little Current et à Ottawa



Priorité stratégique 3 – Fournir des avis opportuns et pertinents au gouvernement fédéral

En juin 2012, le Conseil a publié son *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones*, lequel rassemble un groupe exhaustif d'indicateurs de l'économie autochtone et établit des indicateurs de référence dans la mesure du bien-être économique des Premières Nations, des Inuits et des Métis. À titre de suivi de ce rapport, le Conseil a, en juin 2013, publié une série de quatre rapports sur les principaux indicateurs de l'économie autochtones : l'emploi, le revenu et la richesse et le bien-être. Il a aussi publié un rapport sur cinq indicateurs secondaires : l'éducation, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, la gouvernance, les terres et les ressources, et l'infrastructure. Outre ce rapport, le Conseil a préparé une carte interactive relative aux trois indicateurs de base, disponible sur son site Web, qui permet aux utilisateurs de consulter les données par province ou territoire et par groupe d'ascendance.

Le Conseil a accru sa présence et sa participation aux forums internationaux et nationaux sur le développement économique autochtone. Parmi ses présentations notables : une présentation à une délégation australienne officielle le 5 avril 2013; une présentation des travaux du Conseil au Sommet du Nord du Canada à Whitehorse (Yukon) le 18 octobre 2013; le Indigenous Economic Partnership Summit à Lloydminster (Saskatchewan) le 21 octobre 2013; la Conférence et foire commerciale des entrepreneurs autochtones à Gatineau (Québec) le 6 novembre 2013; la Tanana Chiefs' Conference à Fairbanks (Alaska) le 11 mars 2014; et la série de sujets d'actualité sur le réalignement du Cercle de feu à Thunder Bay (Ontario) le 10 avril 2014.

En 2013-2014, le Conseil a pris part à des comparutions devant des comités, comme le Comité sénatorial permanent sur les peuples autochtones et le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées. Au cours de ses réunions régulières, le Conseil a été approché par le gouvernement du Canada pour donner des conseils sur de nombreuses questions, dont : l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones, la reddition de comptes obligatoire dans le secteur de l'extraction, les changements à la politique d'AADNC sur l'ajout aux réserves, et les programmes éducatifs et les programmes de marché du travail autochtone. Le Conseil a aussi collaboré avec d'autres organismes consultatifs, comme le Comité fédéral de coordination pour le développement économique des Autochtones, le groupe consultatif externe sur les institutions financières autochtones, et le comité d'investissement formé de directeurs généraux de l'Initiative sur les partenariats stratégiques.

ALLER DE L'AVANT : PRIORITÉS DU CONSEIL POUR 2014-2015

En 2014-2015, le Conseil continuera de fournir des conseils et des recommandations au ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien sur les avantages liés aux grands projets pour les collectivités autochtones et les avantages économiques des ajouts aux réserves. Voici les activités au programme du Conseil pour 2014-2015.

Aplanir les obstacles au développement économique des Autochtones

- Collaborer avec le gouvernement du Canada à l'élaboration et à l'application d'une stratégie fédérale qui veille à ce que les collectivités des Premières Nations puissent profiter pleinement des possibilités économiques découlant des ajouts aux réserves urbaines.
- Collaborer avec le gouvernement du Canada pour faire en sorte que les obstacles infrastructurels limitant la capacité de développement économique des collectivités autochtones nordiques soient éliminés.

Augmenter la participation des Autochtones à de grands projets

 Collaborer avec le gouvernement du Canada à l'élaboration et à l'application d'une stratégie fédérale qui veille à ce que les collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis puissent maximiser les avantages financiers qu'elles tirent des possibilités liées aux ressources, notamment en profitant d'occasions d'affaires éventuelles.

Fournir des avis opportuns et pertinents au gouvernement du Canada

- Publier le premier Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones.
- Instaurer une stratégie de communication exhaustive visant à communiquer les recommandations du Conseil aux intervenants visés à l'échelle du Canada.
- Continuer à tenir des réunions trimestrielles du Conseil et à prendre part à des groupes de travail sur le développement économique des Autochtones, quand il y a lieu.

